DOCUMENT A
CGV-101127

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			A. Richard
2. Minute de recueillement			A. Richard
3. Accueil des nouveaux membres			A. Richard
4. Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
5. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	A. Richard
7. Correspondance	Information		A. Richard
8. Adoption des procès-verbaux CGV-100918 et CGV-101027	Décision	X	A. Richard
9. Affaires découlant des procès-verbaux	Information		A. Richard
10. Rapport du recteur et vice-chancelier	Réception	X	Y. Fontaine
11. Réception du procès-verbal CEX-101112	Réception	X	A. Richard
12. Affaires découlant du procès-verbal (CEX)			
12.1 (6) Rapport des ressources humaines	Décision		N. El-Jabi
12.2 Comité de gouvernance : nomination	Décision		
12.3 Autres	Information		A. Richard
13. Réception du procès-verbal CCJ-101006	Réception	X	A. Richard
14. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)			
14.1 Évaluation - sciences religieuses	Décision		N. Boucher
15. Rapport de la réunion du Sénat académique SAC-101029	Information	X	N. Boucher
16. Comité de sélection pour le poste de rectrice ou recteur et vice-chancelier - nominations	Décision	X	A. Richard
17. Rapport du Comité de gouvernance			
17.1 Comité de placement - nominations	Décision	X	A. Daneault
17.2 Durée des mandats - présidence des comités	Décision	X	A. Daneault
18. Rapport du Comité de finance			
18.1 Principe directeur du budget 2011-2012	Décision	X	L. Bastarache
18.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012	Décision	X	L. Bastarache
18.3 Subvention provinciale spéciale	Décision	X	L. Bastarache
18.4 Facturation par crédit	Décision	X	L. Bastarache
19. Rapport du Comité de vérification	Information		Y. Gagnon
20. Rapport du Comité de placement			
20.1 Étude - Commentaires et réponses du vérificateur externe	Décision	X	A. Richard
20.2 Politique de placement - indice de référence	Décision	X	A. Richard
21. Affaires nouvelles	Information		A. Richard
22. Prochaine réunion : le samedi 16 avril 2011 à Moncton	Information		A. Richard
23 . Évaluation du recteur et vice-chancelier			A. Richard
24. Clôture			A. Richard

DOCUMENT B
CGV-101127

RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 27 novembre 2010

Ce rapport couvre la période du 18 septembre au 27 novembre 2010. Plusieurs dossiers prioritaires font l'objet de démarches soutenues de la part des membres de l'Équipe de direction et nous en faisons état dans la partie I. La partie II présente un bilan d'activités, d'événements et de reconnaissances qui ont marqué la vie de l'Université au cours des derniers mois.

PARTIE I – DOSSIERS PRIORITAIRES

Examen de la carte des programmes

L'important exercice de réflexion sur l'avenir des programmes de l'Université de Moncton entamé par le Sénat académique s'est poursuivi cet automne. Après plusieurs mois de travail soutenu, le Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes a déposé son rapport final au Sénat le 29 octobre dernier.

Deux questions de base ont guidé les membres tout au long de leur travail :

- la carte des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université;

- et les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue?

Pour ce faire, le Comité *ad hoc* a amorcé son travail en examinant les inscriptions aux divers programmes, le nombre de diplômés dans ces mêmes programmes, l'évolution des ressources professorales ainsi que les tendances budgétaires. Ces données s'avéraient nécessaires au début de l'exercice afin de saisir l'état des lieux et en arriver à des recommandations mieux ancrées dans la réalité de notre institution.

Après avoir recueilli ces renseignements et effectué au moins deux consultations après de la communauté universitaire, le Comité a formulé une série de douze recommandations, présentées dans le cadre de trois thématiques spécifiques : les défis fonctionnels, les défis liés aux ressources et les défis de la programmation.

À la suite d'un long débat, les douze recommandations contenues dans le rapport ont été acceptées par les membres du Sénat moyennant quelques amendements. Un certain nombre de craintes ont été exprimées, notamment par l'ABPPUM, mais avec un dialogue et une bonne volonté de part et d'autre, l'Université pourra cheminer dans cet important dossier. Plusieurs instances de l'Université seront donc interpellées au cours des prochains mois pour assurer la mise en branle des recommandations.

Nouveau gouvernement

L'élection d'un nouveau gouvernement à Fredericton implique des changements au niveau des intervenants pour les divers dossiers qui concernent l'Université. Comme vous le savez, Mme Martine Coulombe, députée de Restigouche-la-Vallée et originaire de Saint-Quentin, est la nouvelle ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Elle sera appuyée d'une équipe composée entre autres de notre ancien collègue au Conseil des gouverneurs, Marc Léger, à titre de sous-ministre, Yves Pelletier, sous-ministre adjoint, et René Boudreau à la direction des affaires postsecondaires.

Selon la teneur des premières discussions que nous avons eues au sujet de la réforme du postsecondaire, le gouvernement semble vouloir maintenir le cap autour des principales priorités identifiées dans le cadre du plan d'action pour l'éducation postsecondaire. D'autre part, dans sa plateforme électorale, le Parti conservateur avait indiqué qu'il voulait mettre en place un plan de financement de quatre ans pour les universités. Par conséquent, les quatre universités de la province se concertent actuellement afin de présenter une position commune dans un mémoire qui sera soumis au gouvernement.

Relations avec la ville de Moncton

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance par le biais des médias des propos du conseiller municipal Pierre Boudreau reprochant à l'Université de retarder indûment un projet de développement privé au nord de la ville de Moncton en refusant de conclure une entente permettant le passage d'une conduite d'égouts sur nos terrains. Pendant quelques jours, l'Université a eu mauvaise presse, mais nous avons fait une mise au point et tiré les choses au clair dans une *Lettre ouverte à la communauté* publiée dans les deux quotidiens de la région.

Nous avons fait valoir que cette question ne se limite pas à la pose d'une simple conduite d'égouts sur des terrains vacants. Une expansion de 20 000 pieds carrés du pavillon J.-Raymond-Frenette ainsi que la création d'un Campus de recherche et de développement sont prévues sur nos terrains situés au nord de l'avenue Morton.

Lors des discussions avec la ville, l'Université a maintenu que tout projet de développement sur ses terrains devait tenir compte de trois facteurs importants :

- la sécurité de la communauté universitaire ;

- une planification adéquate de la circulation additionnelle occasionnée par de tels projets qui pourraient aggraver la congestion de l'avenue Morton et du chemin Crowley Farm ; et

- une certitude que toute utilisation future des terrains limitrophes n'aille pas à l'encontre de l'utilisation des terrains identifiée par l'Université dans ses projets de développement.

Après avoir retenu les services d'ingénieurs externes afin d'identifier le tracé le plus approprié pour le passage des égouts, l'Université a proposé des options à la ville mais les discussions n'ont pas encore abouti. En plus des 200 acres de terrain appartenant à l'Université, il y a une autre parcelle qui ne nous appartient pas et dont la ville doit tenir compte.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu plusieurs conversations téléphoniques ainsi qu'une rencontre formelle avec le maire de Moncton, M. George LeBlanc, qui nous a assuré que les propos de M. Boudreau ne reflètent en aucune manière l'esprit de collaboration et de partenariat qui existe entre l'Université et la Ville. De plus, tous reconnaissent que les deux événements majeurs (championnats mondiaux d'athlétisme et partie de football de la LCF) tenus sur notre campus au cours de l'été ont contribué à faire rayonner la Ville de Moncton et l'Université sur la scène locale et mondiale.

Les deux parties ont convenu de reprendre les négociations. Les discussions sont en cours et nous avons espoir de régler ce dossier en tenant compte des intérêts de l'Université.

U de M Développement Inc.

La première réunion du conseil d'administration de U de M Développement Inc. a eu lieu le 16 novembre. Les membres du c.a. se sont montrés enthousiastes face au projet d'établir un campus de recherche et de développement qui permettra à l'Université de participer pleinement au développement économique de la grande région de Moncton. L'objectif est d'établir des partenariats avec diverses entreprises afin de maximiser les ressources en recherche et en technologie.

Projets d'infrastructure

Tous les projets d'infrastructure aux trois campus progressent selon les échéanciers et les coûts prévus. Deux autres projets seront en chantier dans un avenir rapproché. Au Campus de Moncton, l'appel d'offres pour l'agrandissement du Centre de formation médicale sera lancé prochainement en vue d'un début de construction au printemps 2011 et l'occupation des locaux l'année suivante. Au Campus d'Edmundston, les travaux de préparation du terrain sont amorcés en vue de la construction prochaine du Pavillon sportif, projet qui se réalisera en partenariat avec la Ville d'Edmundston, le district scolaire et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Régimes de retraite

Après avoir reconnu l'iniquité qui existait depuis 1991 entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton au sujet des régimes de pension, le gouvernement provincial a indiqué qu'il remettra la somme de 18,7 M $ à l'Université de Moncton sur une période de six ans en commençant en 2010-2011. Le Comité de finances soumet aujourd'hui au Conseil des gouverneurs une proposition sur la façon de disposer de ces fonds, dont l'objectif principal est de supporter la viabilité des régimes de pension. Par ailleurs, des

discussions sont en cours avec les comités de retraite afin de procéder à l'étude des régimes dans le but de les moderniser et de les rendre plus viables à long terme.

Conventions collectives

Les ententes collectives avec les associations représentant les professeurs, professeures et bibliothécaires arriveront à échéance le 30 juin 2011, sauf pour celle du Campus d'Edmundston qui est déjà échue depuis le 30 juin 2010. Une nouvelle proposition est en voie d'élaboration dans le but de reprendre les négociations dès le printemps prochain.

Dotation de postes cadres

Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales

Le comité de sélection procédera à des entrevues au cours des prochains jours. Par la suite, le comité établira une liste courte de candidates ou candidats qui seront invités à prendre part à une tournée de consultation en janvier 2011.

Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines

Le comité de sélection a été formé et a tenu sa première réunion le 26 novembre. Le poste sera affiché en décembre et janvier et il est prévu qu'une recommandation pourra être présentée au Conseil des gouverneurs en avril 2011.

Cadres académiques

Les processus sont en cours pour combler les postes suivants qui deviendront vacants à la fin juin 2011 :

- doyenne ou doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales,
- doyenne ou doyen de la Faculté d'administration,
- vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'enseignement.

Évaluation des programmes

Depuis la dernière réunion du Conseil, le bureau du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a reçu le rapport final d'évaluation pour le programme de mineure en français langue seconde qui devra être présenté au Comité conjoint en janvier. Nous avons également complété l'évaluation de la mineure en sciences religieuses et le Certificat d'études pastorales jusqu'à l'étape de l'approbation du Conseil des gouverneurs. Le dossier est à l'ordre du jour de cette réunion. En plus, nous recevrons au début décembre la visite de l'évaluateur externe pour le programme de science politique.

Groupes sous-représentés

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a nous a accordé cet automne un montant de 250 000 $ pour un projet dont le but est d'augmenter la participation des étudiantes et des étudiants sous-représentés aux études universitaires et de leur offrir davantage de soutien. Les étudiantes et étudiants sous-représentés sont celles et ceux qui ne fréquentent habituellement pas l'université ou qui sont peu nombreux à le faire comme les garçons, les personnes de première génération, celles issues de familles à faible revenu et celles provenant de milieux ruraux.

Chaque campus embauchera une agente ou un agent de projet qui sera responsable de promouvoir les études universitaires auprès des élèves sous-représentés des écoles secondaires ciblées de la grande région typiquement desservie par les responsables de recrutement de chaque campus. Cette personne établira des partenariats et des collaborations avec les districts scolaires et les écoles secondaires de la région et fera la promotion du cours préparatoire aux études postsecondaires.

Activités de recrutement

Les activités de recrutement de la première session s'achèvent, ce qui nous permet de comparer certains chiffres de cette année avec ceux de l'automne dernier.

Au Nouveau-Brunswick, les présentations aux élèves de 12^{e} année des écoles secondaires francophones viennent de se terminer et 1 015 élèves ont été rencontrés, dont 853 ou 84 % ont accepté de remplir un carton d'information, ce qui nous permet de rester en contact avec eux. L'an dernier, 1 224 élèves avaient assisté à la présentation de l'Université de Moncton et 1 001 avaient rempli un carton (une proportion de 81,7 %).

Les journées Portes ouvertes viennent également d'avoir lieu. Au Campus de Moncton, 740 élèves y ont participé, comparativement à 775 l'an dernier. Au Campus de Shippagan, 143 élèves du secondaire ont été accueillis le 14 octobre, tandis que le secteur science infirmière à Bathurst a tenu une activité semblable le 21 novembre. Au Campus d'Edmundston, 88 élèves de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany ont pris part à la Journée d'exploration le 14 octobre. Puis, le 9 novembre, le Campus a accueilli 75 élèves des écoles secondaires de Kedgwick, Saint-Quentin, Grand-Sault et Saint-Léonard.

En immersion, l'Université a participé à des activités de recrutement regroupant un total de 5 345 élèves comparativement à 5 247 l'an dernier. On remarque aussi une légère augmentation du nombre de celles et ceux qui nous ont laissé leurs coordonnées, soit 128 cette année, comparativement à 107 à l'automne 2009.

Au Québec, jusqu'à maintenant, 256 étudiantes et étudiants ont été vus en kiosque dans les cégeps, ce qui se compare aux 260 rencontrés l'an dernier.

À l'international, les salons de la Tunisie et du Maroc sont terminés et nous en sommes à préparer une mission en Afrique de l'Ouest à la deuxième session.

Des projets de recrutement ont été mis en place pour les programmes d'économie et de géographie. Dans les deux cas, des vidéos promotionnelles seront réalisées pour la page d'accueil du site Internet et celles des départements en question. Des publicités seront également placées dans le magazine KBOOM, destiné aux élèves des écoles francophones des Provinces maritimes, tandis qu'un feuillet promotionnel sera expédié dans les écoles. Des tournées dans les écoles par des professeurs, étudiantes et étudiants de ces programmes sont également prévues. Dans le cas de l'économie, une présentation a été faite aux représentants officiels chargés du recrutement international pour leur permettre de mieux expliquer ce programme aux personnes qui se montrent intéressées.

L'adoption d'un système de gestion informatisée des communications avec les élèves permettra aussi d'impliquer davantage les départements dans le recrutement. Il sera possible de communiquer aux départements les coordonnées de tous les étudiantes et étudiants potentiels qui ont démontré un intérêt pour leurs programmes. Les personnes responsables pourront par la suite communiquer avec ces élèves s'ils le désirent.

Activités d'automne

Collation des diplômes

La cérémonie de collation des diplômes d'automne a eu lieu le vendredi 15 octobre au Campus de Moncton. À cette occasion, le grade honorifique de professeur émérite a été attribué à Anne-Marie Arseneault (science infirmière), Marielle Préfontaine (nutrition et études familiales) et Narendra K. Srivastava (ingénierie).

Banquet du 50e à Shippagan

C'est le 31 octobre dernier qu'a eu lieu le banquet du 50e anniversaire d'enseignement universitaire à Shippagan, en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes et amis (AAUMCS). À cette occasion, le titre d'administrateur émérite a été décerné à Armand Caron, ancien vice-recteur, en guise de reconnaissance pour son apport et sa contribution exceptionnelle à l'essor du Campus de Shippagan et de l'Université de Moncton. Lors de ce banquet, l'AAUMCS a admis 11 nouveaux membres à vie, grâce à des contributions variant de 1 000 $ à 35 000 $.

25e anniversaire de la Faculté de foresterie

Afin de souligner son 25e anniversaire, la Faculté de foresterie tient de nombreuses activités tout au long de l'année au Campus d'Edmundston. Les retrouvailles des anciennes et anciens ainsi qu'une journée champêtre à la Forêt expérimentale ont été organisées récemment.

Tournoi-bénéfice de golf

Le 16e tournoi-bénéfice de golf de la Fondation Saint-Louis-Maillet a recueilli une somme record de 26 000 $. Depuis 1995, cette activité a permis de verser un montant total de 223 000 $ à la Fondation qui accorde des bourses aux étudiantes et étudiants fréquentant le Campus d'Edmundston.

Hommages à deux diplômés

L'Association des anciens, anciennes et amis du Campus de Moncton (AAAUM) a rendu hommage à deux diplômés lors de la Soirée de reconnaissance, qui a eu lieu le 12 novembre à l'hôtel Delta Beauséjour. Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, a reçu l'Ordre du mérite des diplômés et diplômées de l'Université de Moncton et Eric Mathieu Doucet, directeur général de la Société nationale de l'Acadie, a reçu le prix Émergence. Présentée sous un nouveau format, la soirée s'est déroulée dans le cadre d'un cocktail 5 à 7 suivi d'une cérémonie de remise de prix.

Les conférences *L'Acadie 2020*

L'AAAUM a inauguré le 30 octobre sa nouvelle série de conférences *L'Acadie 2020* avec deux observateurs assidus de l'actualité. Adam Gopnik, essayiste, critique et auteur à succès de trois ouvrages dont *De Paris à la lune,* a été interviewé par une autre personnalité bien connue, le journaliste acadien Michel Cormier, actuel correspondant de la télévision de Radio-Canada et de la CBC à Pékin et prochain directeur de Radio-Canada Acadie. La question de l'Internet et de son impact sur notre monde et sur les communautés vivant en périphérie des grands centres urbains a été la thématique de cette première conférence à laquelle environ 175 personnes ont assisté.

PARTIE II – ACTIVITÉS, DISTINCTIONS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS

Cette section présente une liste non-exhaustive d'événements qui ont eu lieu au cours des derniers mois, de même qu'un certain nombre de prix et distinctions obtenus par les étudiantes, étudiants et membres du personnel.

Excellent taux de placement

Les résultats d'une étude effectuée au printemps 2009 indiquent que le taux de placement des étudiantes et étudiants bacheliers de l'Université de Moncton est excellent puisque 97,6 pour cent de ceux et celles qui étaient disponibles pour le marché du travail au moment du sondage avaient décroché un emploi. C'est un taux supérieur à ceux qui ont été réalisés en 1999, 2001 et 2004. En moyenne, chaque personne diplômée a reçu 2,33 offres d'emploi.

L'étude nous apprend aussi que 88 pour cent des diplômés travaillent au Nouveau-Brunswick, comparativement à 82,2 pour cent lors du sondage précédent. Qui plus est, quelque trois finissantes et finissants néo-brunswickois sur quatre qui travaillent dans la province retournent dans leur comté d'origine après leurs études.

Cours de français langue seconde

Plus de 400 membres du personnel du Réseau de santé Horizon ont choisi de s'inscrire aux cours de français langue seconde offerts par le Centre international d'apprentissage du français (CIAF), situé au Campus de Shippagan. Ces cours sont offerts dans les hôpitaux de Fredericton, de Miramichi, de Saint John, de Moncton et de Sussex. D'autres cours débuteront sous peu à Waterville et à Sackville.

Certification internationale

Le Programme d'information-communication a obtenu la première certification internationale du Réseau Théophraste en Amérique. Il s'agit d'un réseau institutionnel qui est membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et qui regroupe 20 centres francophones de formation en journalisme provenant de 13 pays d'Europe et d'Afrique et du Canada. L'Université de Moncton a profité en septembre de la visite du recteur de l'AUF, Bernard Cerquiglini, pour souligner l'obtention de cette prestigieuse reconnaissance.

Le Réseau Théophraste contribue notamment au développement de la pédagogie de l'enseignement du journalisme, à la réflexion sur les pratiques du journalisme et sur sa dimension éthique, en plus de favoriser coopération et échange de ressources humaines et documentaires en matière d'enseignement, de pédagogie et de recherche en journalisme. L'Université de Moncton est l'un des membres fondateurs du réseau.

Subventions des grands conseils

La Faculté des études supérieures et de la recherche a fait connaître la liste des chercheurs et chercheuses qui recevront des subventions du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et des Instituts de recherche en santé du Canada. Pour l'année financière 2010-2011, le montant global versé aux chercheurs et chercheuses de l'Université de Moncton par ces trois organismes subventionnaires parmi les plus prestigieux au pays s'élève à environ 1 062 890 $, sans compter les subventions réseaux et les subventions des centres de recherche d'excellence. Il s'agit d'un montant appréciable qui démontre la qualité des recherches qui sont faites par nos chercheurs et chercheuses.

Financement renouvelé pour une Chaire de recherche du Canada

La Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance, dont **Donald J. Savoie** est le titulaire, a vu son financement renouvelé pour une deuxième période de sept ans. Cette chaire est la seule de niveau 1 qui a été accordée à l'Université de Moncton dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada. L'attribution de ce type de chaires s'accompagne d'un montant de 200 000 $ par année. Elles sont détenues par d'exceptionnels chercheurs, reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine. Six autres chaires, de niveau 2, ont été accordées à l'Université dans le cadre de ce programme fédéral.

Bourse pour nouveau chercheur

Gilles Robichaud, professeur adjoint au Département de chimie et biochimie, a reçu la plus importante bourse salariale pour nouveaux chercheurs offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada, s'élevant à 60 000 $ par année sur une période de cinq ans. Ce programme de bourses offre aux nouveaux chercheurs exceptionnels du pays une contribution financière leur permettant d'entreprendre et de mener à terme une recherche en santé. La recherche du professeur Robichaud porte sur le cancer du sein. Elle est axée sur des éléments génétiques (oncogènes) qui ont la capacité de transformer une cellule normale en cellule cancéreuse. L'objectif est de développer des thérapies et des outils diagnostiques efficaces contre cette maladie.

Prix de réalisation en biosciences

Marc Surette, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en métabolisme cellulaire des lipides et professeur au Département de chimie et biochimie, a reçu le Prix de réalisation en biosciences au Nouveau-Brunswick remis par BioAtlantech lors du banquet soulignant le 5^{e} anniversaire des Instituts de recherche sur les zones côtières qui a eu lieu à Shippagan. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un spécialiste en biosciences néo-brunswickois à la communauté scientifique locale ou internationale, ou encore à des

améliorations sur le plan socioéconomique par le biais des biosciences. Un panel de juges respectés de la communauté des biosciences du Nouveau-Brunswick a évalué sept candidatures exceptionnelles du domaine des sciences biomédicales, de la mer et de l'environnement.

Fonds des leaders

Yahia Djaoued, professeur de chimie au Campus de Shippagan, a reçu une subvention de plus de 195 000 $ de la Fondation canadienne pour l'innovation dans le cadre de son programme *Fonds des leaders*. Le montant ira à l'achat d'un microscope à balayage électronique pour la recherche dans le domaine des matériaux nanoporeux.

Nouveau groupe de recherche

Un groupe de recherche en patrimoine religieux vient d'être créé au Campus de Shippagan. Les professeurs **Nicolas Landry** et **Florence Ott** en font partie avec l'historien **Philippe Basque** et la professeure **Nicole Lang**, du Campus d'Edmundston.

Observatoire international des droits linguistiques

La Faculté de droit a mis sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques, ce nouveau centre qui fait la promotion de la recherche continue et concertée en matière de droits linguistiques au Canada et au niveau international. Il entend mener des activités académiques et des projets de recherche et de coopération portant sur différents axes d'intervention : la promotion et la vulgarisation des droits linguistiques au Canada, la recherche sur les droits linguistiques au Canada, des études d'impact de décisions judiciaires récentes ou encore des échanges entre juristes intéressés aux droits linguistiques. La direction de l'Observatoire est assurée par le professeur **Michel Doucet,** expert en droit linguistique.

La Revue lance un numéro thématique

La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, en collaboration avec le comité de rédaction, a procédé au lancement du volume 39, numéros 1 et 2, de la Revue de l'Université de Moncton, intitulé « Discipline infirmière : enjeux, défis et innovations ». Ce numéro thématique fait connaître les résultats de travaux de recherche sur la science infirmière provenant principalement de professeures et professeur et de membres du personnel enseignant de l'École réseau de science infirmière de l'Université de Moncton, et de professeures des universités du Québec et de la Nouvelle-Écosse. La coordination et la coédition ont été réalisées par **Danielle Charron**, professeure à l'École de science infirmière.

Campus numérique en Haïti

L'Université de Moncton a versé la somme de 125 000 $ pour la mise sur pied d'un Campus numérique francophone en Haïti. Les Campus numériques francophones ont été créés par l'Agence universitaire de la Francophonie afin de promouvoir et de développer les technologies de l'information et des communications dans les universités du Sud, dans le but ultime de rendre l'activité universitaire, scientifique et académique plus accessible de par le monde. On y retrouve des salles de classes où la clientèle étudiante et professionnelle peut y suivre des formations à distance. Le personnel enseignant peut consulter des grandes bases de données internationales et commander en ligne des documents primaires et des articles scientifiques. Le campus numérique offre également du matériel de vidéoconférence et de téléphonie permettant d'organiser des conférences, des cours ou encore des soutenances de mémoire.

Projet de coopération Canada-Union européenne

Sid-Ahmed Selouani, professeur en gestion de l'information au Campus de Shippagan, est responsable de l'initiative au Canada d'un projet de Coopération Canada – Union européenne en matière d'éducation supérieure, de formation et de jeunesse, en collaboration avec la University of Manitoba et la University of Ontario Institute of Technology. Ce projet offre la possibilité aux étudiantes et étudiants canadiens d'étudier, de faire des stages ou de travailler sur un projet de recherche en Europe. Les professeures et professeurs participants auront la chance de rencontrer des collègues de différents pays afin d'établir des projets communs de recherche. Ils auront aussi la possibilité d'aller enseigner en Europe en tant que professeurs invités. Les partenaires européens sont l'Université de Bretagne-Sud (France), Turku University of Applied Sciences (Finlande) et Pécs University (Hongrie).

Délégation de Poitiers

L'Université de Moncton a accueilli une importante délégation de l'Université de Poitiers, l'un de ses plus anciens et dynamiques partenaires, dans le but de renouveler l'entente de partenariat pour cinq autres années, ainsi que de poursuivre de nouvelles pistes de collaboration. En plus du Campus de Moncton, la délégation a également visité le Campus de Shippagan. Deux ententes dans le domaine de la gestion de l'information permettent d'accueillir chaque année plusieurs étudiantes ou étudiants de Poitiers en plus de partager l'expertise des professeurs en gestion de l'information.

Salon du livre de la Péninsule

Le Campus de Shippagan est devenu un partenaire « Platine » (25 000 $) dans l'organisation et la tenue du Salon du livre de la Péninsule acadienne. L'entente signée est d'une durée de cinq ans. Le professeur à la retraite **Valois Robichaud** a procédé au lancement de son livre *Si on enseignait l'espoir* lors du Salon qui s'est tenu cette année du 7 au 20 octobre.

Succès du Congrès international sur les sciences forestières

Le 5e congrès international sur les sciences forestières de l'est du Canada et des États-Unis, présenté du 14 au 16 octobre dernier au Campus d'Edmundston, a connu un franc succès. Pour la première fois en dix ans, le congrès de déroulait dans les deux langues officielles. La Faculté de foresterie en était également à une première organisation de l'évènement qui a rassemblé environ 130 chercheurs, étudiantes, étudiants et professionnels de la foresterie sous le thème « En quête de nouvelles solutions pour la foresterie ».

Marche mondiale des femmes

Une délégation du Campus d'Edmundston a posé un geste de solidarité le 22 octobre en prenant part au dixième anniversaire de la Marche mondiale des femmes. Les 21 étudiantes et étudiants du cours de psychologie sociale, accompagnés des professeures **Sylvie Morin** et **Nicole Lang** du Secteur des sciences humaines et de six membres du comité régional de la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, se sont rendus à Fredericton afin de participer à cet événement.

Bourse en mémoire de Jacques Carrier

La Fondation Saint-Louis-Maillet s'est joint aux organisateurs du Tournoi de golf des enseignantes et enseignants du District scolaire 3 afin de créer un fonds de bourse qui portera le nom de Bourse FSLM-Jacques-Carrier, en hommage à cet enseignant, administrateur et professeur qui est décédé l'an dernier et qui a marqué profondément la collectivité du Nord-ouest.

Colloque sur la situation linguistique en Acadie

Le Centre de recherche en linguistique appliquée a organisé un colloque international avec comme objectif de dresser le bilan des recherches sur la situation linguistique en Acadie et de s'interroger sur les enjeux de ces recherches tant sur le plan scientifique que sur le plan social. Plus d'une trentaine de chercheurs et chercheuses provenant de huit pays ont donné des communications portant sur différents aspects de la situation linguistique.

Le colloque avait comme deuxième objectif de rendre hommage à **Louise Péronnet**, à son travail pionnier qui a inspiré bien des recherches sur les pratiques linguistiques en Acadie. Mme Péronnet a œuvré pendant plus de 30 ans à l'Université de Moncton à titre de professeure au Département d'études françaises et de directrice fondatrice du Centre de recherche en linguistique appliquée. Reconnue comme une sommité dans le domaine de la linguistique acadienne, ses travaux de recherche sont connus et consultés un peu partout dans le monde.

L'édition critique et le patrimoine littéraire

Les chercheurs et chercheuses du Groupe de recherche en édition critique de l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Institut d'études acadiennes, ont organisé un colloque intitulé *L'édition critique et le développement du patrimoine littéraire en Acadie et dans les petites littératures.* Ce colloque leur a permis non seulement de faire le point sur leurs travaux en édition critique et de réfléchir aux particularités de cette forme spécifique d'édition en Acadie, mais également d'aborder la question plus vaste du développement du patrimoine littéraire. Les organisateurs de ce colloque se proposent d'en publier les actes sous forme d'articles arbitrés.

Symposium sur les droits de l'enfant

Un symposium international sur les droits de l'enfant dans la Francophonie, intitulé « *Petits d'Hommes : un Symposium international sur les droits de l'enfant* », a eu lieu en octobre au Campus de Moncton en partenariat avec l'Université et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la Stratégie jeunesse. Cette activité avait pour thème les droits des enfants et de la jeunesse en Francophonie et les mécanismes institutionnels nécessaires pour leur mise en oeuvre. Une attention particulière a été placée sur la voix de la jeunesse, thème principal de l'Année internationale de la jeunesse présentement en cours.

Le développement coopératif en Acadie

Un forum portant sur le développement coopératif en Acadie a été organisé conjointement par la Coopérative de développement régional Acadie et la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives de la Faculté d'administration. Deux thèmes étaient à l'étude, l'importance des partenariats en développement coopératif et les conditions gagnantes pour assurer le succès des organisations coopératives.

Atelier international de journalisme scientifique

L'Université de Moncton a participé à la coordination d'un atelier international de journalisme scientifique en septembre à Bamako au Mali, sous la direction du professeur **Gervais Mbarga**, du programme d'information-communication. Cette rencontre a regroupé 30 journalistes francophones originaires de 12 pays africains et leurs homologues du Canada, de France, de Belgique et d'Allemagne. La démarche s'inscrivait dans le cadre d'un mentorat qui vise à jumeler des aspirants journalistes scientifiques à des journalistes scientifiques chevronnés francophones. Cette initiative lancée par la Fédération mondiale des journalistes scientifiques veut permettre à l'Afrique de disposer de journalistes scientifiques compétents, intégrés dans un réseau international et capables de couvrir avec professionnalisme des sujets relatifs à la recherche scientifique, à la médecine, à l'environnement, à l'agriculture, à l'énergie, à la technologie. Le professeur Mbarga est le coordonnateur du volet francophone de ce projet.

Nouveautés historiques et généalogiques

La Fédération des associations de familles acadiennes a organisé un colloque au Campus de Moncton portant sur les nouveautés historiques et généalogiques acadiennes, sous la direction de **Stephen A. White**, généalogiste au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson. Trois thèmes ont été discutés : les nouvelles découvertes et initiatives vis-à-vis l'histoire acadienne auprès de Parcs Canada, les nouvelles recherches sur la Déportation acadienne en 1755, et les nouvelles méthodes de retracer des origines et d'établir des lignées de nos ancêtres.

Forum des sociétés historiques et patrimoniales acadiennes

Le 3e Forum des Sociétés historiques et patrimoniales acadiennes a eu lieu en octobre au Campus de Moncton. Il était organisé conjointement par la Société historique acadienne (SHA), le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson et le Musée acadien à l'occasion du 50e anniversaire de la SHA. Dans le cadre du forum, Laurier Lacroix, professeur d'histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal, a prononcé une conférence intitulée «La Présentation de Jésus au Temple de Louis de Boulogne, une découverte exceptionnelle ». Rappelons que ce tableau du peintre français du 17e siècle a été restauré récemment et est maintenant en montre au Musée acadien.

Bulletin de l'AAAUM

L'Association des anciens, anciennes et amis de l'U de M (Campus de Moncton) a publié en octobre sa 119e édition du Bulletin. Un bilan de la conférence *L'Acadie vue d'ailleurs* présentée lors du Congrès mondial acadien 2009 est la thématique principale de cette édition. Les grandes lignes de l'entretien entre John Mack Faragher, auteur de « *A Great and Noble Scheme* » et Herménégilde Chiasson sur l'histoire de l'Acadie revisitée ainsi que les perspectives d'Acadiens et d'Acadiennes qui font carrière à l'étranger y ont été abordées. Cette publication est tirée à 30 000 exemplaires. Une version électronique est également disponible sur le site Internet de l'Université et de l'Association.

Développement

Plus de 300 anciens, anciennes, donateurs et donatrices ont participé le 13 octobre à une réception tenue au nouveau stade d'athlétisme du Campus de Moncton. Par la même occasion, huit nouveaux membres ont été admis à l'Ordre des Régents et des Régentes.

Le secteur du développement poursuit son travail auprès des donateurs et donatrices en ce qui concerne la révision de protocoles d'entente existants et la préparation de protocoles pour de nouveaux dons. L'Université a reçu un nouveau don pour la création d'une bourse en histoire et deux nouvelles promesses de dons du personnel du Campus de Moncton. Lors de la période allant de mai à octobre 2010, le secteur a reçu des dons totalisant 431 757,41 $.

Le lancement de la campagne auprès du personnel du Campus de Moncton a eu lieu le 15 novembre. Les deux buts principaux de cette campagne sont de recueillir 75 000 $ en dons et d'augmenter le taux de participation des employés de 29 % en 2009 à 35 % en 2011.

Sports

L'Université a été l'hôtesse du championnat de soccer masculin du Sport universitaire de l'Atlantique qui s'est déroulé du 4 au 7 novembre dans le nouveau stade d'athlétisme, au Campus de Moncton.

L'étudiante athlète de l'équipe de hockey féminin, **Mariève Provost**, a établi le nouveau record du Sport universitaire de l'Atlantique pour le plus grand nombre de points en carrière avec 197 points en 83 parties. L'ancien record était de 196 points en 100 parties.

PRIX, DISTINCTIONS, PUBLICATIONS

Sylvain Fiset, professeur de psychologie au Campus d'Edmundston, vient de publier un article dans la prestigieuse revue *Science*. Son article intitulé « Comment on Differential sensitivity to human communication in dogs, wolves, and human infants » apparait dans la section Technical Comments. Reconnue pour sa sélection rigoureuse des textes qui lui sont soumis, la revue *Science* est considérée, avec la revue *Nature*, comme la revue scientifique d'intérêt général la plus prestigieuse au monde. Le professeur Fiset est un spécialiste reconnu à l'échelle mondiale par ses études sur les processus cognitifs chez le chien domestique.

Nicolas Landry, professeur d'histoire au Campus de Shippagan, a publié un article de vulgarisation dans la revue *Les Cahiers de la Société historique acadienne*. Cet article porte sur la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) entre la France et l'Angleterre à Terre-Neuve.

Un article d'**Alidou Ouedraogo**, professeur adjoint en management à la Faculté d'administration du Campus de Moncton, a été publié dans la revue *Management Review : An international journal*, Volume 5, N°1, pp : 25-52, 2010. Intitulé *Business Environment and Firms Performance in Developing Countries*, cet article décrit le contexte des affaires très spécifique des entreprises de l'île de la Réunion et cherche à identifier des modèles de performance propres aux entrepreneurs réunionnais.

Richard Gibson, professeur au Département de musique, a composé une aria pour la soprano Natalie Paulin et le trio Arkaëde, un ensemble formé de Julien LeBlanc au piano, Isabelle Fournier au violon, et Karin Aurell aux flûtes. Cette composition a été la première oeuvre écrite en langue Mi'kmaq avec un texte du poète George Paul, de Red Bank. Composée dans un style florissant à la française, l'œuvre est un hymne à la paix universelle selon les traditions autochtones.

Symphonie Nouveau-Brunswick a interprété *Ether I pour orchestre à cordes*, de **Pierre Michaud**, compositeur en résidence au Département de musique. Les concerts ont eu lieu à Moncton, Fredericton et Saint-Jean. C'était une première néo-brunswickoise. Cette oeuvre est lauréate du 14^{e} Concours des jeunes compositeurs de Radio-Canada en 2001. M. Michaud est le seul compositeur des provinces maritimes à avoir remporté un prix dans ce prestigieux concours. Ses œuvres ont été interprétées par plusieurs ensembles de renom dans une quinzaine de pays lors de festivals ou de séries de concerts.

Le Département d'études françaises accueille **Fredric Gary Comeau** comme écrivain en résidence jusqu'au 21 décembre. Le Département est donc privilégié de compter sur la présence de cet artiste prolifique à l'écriture polyvalente, dont le charisme et la visibilité présentent un attrait indéniable pour tous. M. Comeau rencontre les étudiantes, étudiants et membres du corps professoral qui s'intéressent à la création littéraire, aux arts du spectacle, à la musique et aux arts visuels.

Le pianiste **Roger Lord**, professeur au Département de musique, s'est rendu à Melbourne, en Australie, où il a agi à titre de président d'un jury international pour un important concours de piano, le *Australian Piano Award*.

La maison d'édition Renforth Music a annoncé la publication d'un motet de **Richard Gibson**, professeur au Département de musique, pour choeur à six parties sans accompagnement, intitulée « Beatus Vir ». La pièce a été composée en 1987 pour rendre hommage à la vie du père Clément Cormier et le texte, un extrait du livre de l'Ecclésiastique, nous encourage à valoriser la recherche de la sagesse. Écrit dans un style qui fait appel à la musique polyphonique du 16^{e} siècle, l'oeuvre a remporté le premier prix de la Fédération canadienne des enseignants de la musique en 1991.

L'ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, **Herménégilde Chiasson**, est devenu membre de la Société royale du Canada pour ses réalisations dans le domaine des arts. Sa candidature a été présentée conjointement par l'Université de Moncton d'où il a obtenu le baccalauréat ès arts, et Mount Allison University d'où il possède un diplôme en beaux-arts. Il est actuellement artiste en résidence auprès des deux institutions.

Julie Bérubé a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en études françaises (linguistique) à la Faculté des arts et des sciences sociales. Dans son travail d'analyse, intitulé « Discours et idéologies linguistiques en Acadie du Nouveau-Brunswick : l'exemple de la presse et du milieu scolaire », Mme Bérubé apporte un éclairage particulier aux relations qu'entretiennent les locuteurs avec leur langue. Pour ce faire, elle a opté pour une étude de cas, celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, où elle a exploré à l'aide d'une recension de la presse et du matériel pédagogique l'évolution des perceptions du français sur une période de 75 ans, en tenant compte du contexte sociohistorique qui a vu naître les diverses idéologies linguistiques en cause.

Karen E. Tanner, de Riverview, a été la porte-parole des finissants et finissantes lors de la cérémonie de collation des grades d'automne qui a eu lieu le 15 octobre au Campus de Moncton. Mme Tanner est diplômée à la maîtrise en éducation (administration scolaire), diplôme qu'elle a complété à temps partiel, tout en œuvrant comme directrice adjointe à la Harrison Trimble High School de Moncton.

Deux étudiants ont chacun obtenu une bourse d'études d'une valeur de 13 200 $ décernée par le Consulat général de France dans les provinces atlantiques et la Société Nationale de l'Acadie. **Claire Johnson**, de Dalhousie, diététiste et étudiante à la maîtrise en administration publique, terminera sa formation à l'Université de Poitiers. **Jason Alcorn**, de Moncton, admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2006 après de brillantes études de droit, fréquentera la prestigieuse École nationale d'administration à Strasbourg.

Inuk Simard, superviseur des laboratoires en gestion intégrée des zones côtières au Campus de Shippagan, a été choisi par le comité de sélection de l'édition 2010 du Congrès annuel et Salon professionnel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne afin d'y présenter l'état de ses travaux de recherche à la maîtrise en études de l'environnement de l'U de M. Ce congrès a eu lieu à Montréal au début novembre.

Joey Roy, étudiant de quatrième année en interprétation (percussion) au Département de musique, sous la direction du professeur **Michel Deschênes**, a remporté le premier prix dans la catégorie percussion lors de la finale nationale des Festivals de musique du Canada qui a eu lieu à l'Université McGill. Une soixantaine de jeunes musiciens et musiciennes parmi les meilleurs au pays y ont participé.

Marie-Aude Gosselin, de Dieppe, a remporté le prix Stewart McKelvey pour l'année universitaire 2009-2010 à la Faculté de droit. Ce prix est attribué à l'étudiante ou étudiant qui obtient la note la plus élevée dans le cours *Sociétés commerciales.* Pour sa part, **Jolène Lavigne-Albert**, d'Edmundston, a remporté le prix McInnes Cooper, pour avoir obtenu la note la plus élevée dans le cours *Droit fiscal I.*

Le Département de génie civil de la Faculté d'ingénierie a accordé le Prix d'excellence en géotechnique 2010 à **Marc-André Lanteigne**, étudiant de 5^{e} année en génie civil originaire de Rogersville, pour s'être distingué grâce à des résultats supérieurs en géotechnique.

Le 27 novembre 2010

Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier

CCJ-101006

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 6 octobre 2010

13 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Membres

Étienne Dako
Yvon Fontaine
Justin Guitard
Louis Léger
Roseline Paulin (à distance)
Edgar Robichaud, président

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Personnes excusées : Vaughne Madden et André G. Richard

Table des matières

1. Ouverture 2

2. Adoption de l'ordre du jour 2

3. Correspondance 2

4. Adoption des procès-verbaux CCJ-100326 et CCJ-100416 2

5. Affaires découlant des procès-verbaux 2

6. Rapport d'évaluation des programmes 2

   6.1 Administration scolaire 2
   6.2 Sciences religieuses 3

7. Suivi du Sénat académique 4

8. Suivi du Conseil des gouverneurs 5

9. Affaires nouvelles 5

10. Prochaine réunion 5

11. Clôture 5

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-101006

Étienne Dako, appuyé par Justin Guitard, propose :

« Que l'ordre du jour CCJ-101006 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-100326 ET CCJ-100416

CCJ-100326

Corrections :

Page 1, dans la liste des présences, ajouter le mot « président » après le nom de Edgar Robichaud.

Page 5, point 7.1, deuxième paragraphe, dernière ligne, remplacer le mot « rentable » par le mot « viable ».

R : 02-CCJ-101006

Yvon Fontaine, appuyé par Justin Guitard, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-100326 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

CCJ-100416

R : 03-CCJ-101006

Yvon Fontaine, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-100416 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune.

6. RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

6.1 Administration scolaire

Les programmes de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) et de Maîtrise en éducation (administration scolaire) ont été évalués par Céline Castonguay, professeure à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis. Le rapport final a été déposé le 2 décembre 2009. Toutes les instances interpellées ont eu l'occasion de réagir au rapport final.

6.1 **Administration scolaire** (suite)

L'évaluatrice reconnaît l'importance des deux programmes pour le milieu francophone du Nouveau-Brunswick. Elle considère que ces programmes sont essentiels. Au niveau des concepts de la pédagogie actualisante, de la pédagogie expérientielle et de l'interdisciplinarité, l'évaluatrice remet en question la pertinence de cette vision pour l'administration scolaire. Par ailleurs, elle propose une révision de la structure du programme de M. Éd. (administration scolaire) qui aurait pour effet de diminuer le contenu en recherche. Aussi, elle propose une plus grande concertation entre le ministère de l'Éducation, les districts scolaires et l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations retrouvées à la page 71 du document.

Discussion du Comité

Le Comité examine le tableau des inscriptions, des diplômées et des diplômés pour les programmes en administration scolaire. Pour le programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire), le taux de diplômation est faible lorsqu'on le compare au taux d'inscription. Le Comité note aussi que cette cohorte ne semble pas s'inscrire au programme à temps partiel. Le Comité soulève les questions suivantes :

- Est-ce que les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) demandent un transfert au programme de Maîtrise en éducation (administration scolaire) ou abandonnent leurs études? Le Comité aimerait recevoir des statistiques, dans un tableau, afin de comprendre le phénomène.

- Est-ce que les modalités d'encadrement de la thèse ont un lien direct avec le faible taux de diplômation au progamme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire)?

- Quel est le décompte des crédits d'encadrement accordés depuis cinq ans pour l'encadrement des thèses et des mémoires?

- Quels sont les profils des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent dans les deux programmes? Est-ce que l'on connaît leurs objectifs de carrière et, si oui, quels sont-ils?

Le Comité souhaite recevoir les réponses à ces questions avant de faire des recommandations au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation
Date : 15 janvier 2011

6.2 **Sciences religieuses**
Voir le Document A, p. 6

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les programmes de Mineure en sciences religieuses et de Certificat en études pastorales ont été évalués par le professeur Raymond Lemieux de l'Université Laval. Le rapport final a été déposé le 10 mai 2010.

Au niveau de la Mineure en sciences religieuses, l'évaluateur souligne les points forts du programme, notamment l'excellence de l'enseignement dispensé et la satisfaction des étudiantes et des étudiants par rapport à l'ensemble des cours en sciences religieuses. Par ailleurs, certaines faiblesses sont notées, notamment le nombre de cours offerts, la difficulté pour les étudiantes et les étudiants de compléter le programme dans le temps habituel ainsi que la difficulté d'offrir le programme sans ressources externes. Par ailleurs, l'évaluateur estime que le programme de Certificat répond à un besoin de la population et que celui-ci doit être maintenu.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations retrouvées à la page 47 du document.

6.2 **Sciences religieuses** (suite)

Discussion du Comité

À la lecture du document, le Comité reconnaît l'existence d'un conflit important depuis plusieurs années au sein des ressources professorales affectées au secteur des sciences religieuses. Le Comité reconnaît aussi les efforts importants qui ont été déployés par la direction de la Faculté des arts et des sciences sociales pour trouver une solution au conflit. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas donné les résultats souhaités.

Le Comité discute longuement de la recommandation 1, soit celle qui propose la suspension des admissions au programme à compter du mois de mai 2011. À ce sujet, le Comité estime que le conflit a un impact considérable sur le développement du programme de Mineure en sciences religieuses, sur la création de nouveaux cours, voire même sur le développement d'autres programmes en sciences religieuses. Selon le Comité, ce conflit ne doit pas être la raison principale d'une suspension des admissions au programme. Par ailleurs, le Comité note l'intérêt soutenu de la part des étudiantes et des étudiants vis-à-vis les cours en sciences religieuses.

Le Comité propose que le programmes soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales pour une durée indéterminée. Cette mesure exceptionnelle permettra, selon le Comité, d'apporter un certain soulagement au secteur des sciences religieuses. Cette mesure permettra aussi à la Faculté de procéder à un examen périodique du programme. En raison de cette recommandation, les recommandations 4 à 8 retrouvées aux pages 47 et 48 du document ne sont pas retenues par le Comité.

Le Comité est d'avis que le Certificat en études pastorales doit être maintenu.

R : 04-CCJ-101006

Yvon Fontaine, appuyé par Louis Léger, propose :

> *« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*
>
> ***RECOMMANDATION 1***
>
> *Que le programme de Mineure en sciences religieuses soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales à compter du 1er janvier 2011.*
>
> ***RECOMMANDATION 2***
>
> *Que la Faculté des arts et des sciences sociales procède à une évaluation périodique du programme en s'adjoignant un ou des professeures ou professeurs de la discipline de l'interne ou de l'externe.*
>
> ***RECOMMANDATION 3***
>
> *Que le Certificat en études pastorales soit maintenu, en y ajoutant les objectifs du programme et en y faisant les modifications jugées nécessaires.*

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

7. SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE

La secrétaire générale présente les recommandations principales qui ont été adoptées aux réunions du Sénat académique du 3 février, du 5 mars, du 7 avril, du 7 mai et du 27 août 2010.

8. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

La secrétaire générale présente les recommandations principales qui ont été adoptées aux réunions du Conseil des gouverneurs du 24 avril, du 12 juin et du 18 septembre 2010.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 31 janvier 2011 à 9 heures.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 20.

Contresigné le _____

_____
Edgar Robichaud, président

Lynne Castonguay
Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENT A
CCJ-101006

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation de la mineure en sciences religieuses et du Certificat en études pastorales

Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

---

Les 1 et 2 décembre 2009, le professeur Raymond Lemieux, de l'Université Laval, visitait le campus de Moncton en tant qu'évaluateur externe afin d'examiner nos programmes de Mineure en sciences religieuses et de Certificat en études pastorales et de donner son avis au sujet de ces programmes. Le professeur Lemieux remettait son rapport préliminaire le 2 février 2010 et son rapport final le 10 mai 2010.

Tel que prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que le Département de philosophie et de sciences religieuses ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluateur.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport du professeur Lemieux et quelques réactions des diverses instances concernées de l'Université. Par la suite, sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification académique relativement aux programmes de Mineure en sciences religieuses et de Certificat en études pastorales.

1- INTRODUCTION

Avant de présenter ces avis et recommandations, il nous paraît opportun de souligner l'existence d'un malaise depuis un certain nombre d'années au sein des ressources professorales affectées au Secteur des sciences religieuses. Ce malaise a été souligné dans le document de la doyenne faisant état du rôle du programme dans le contexte de l'Université de Moncton, dans le document d'autoévaluation ainsi que dans les rapports préliminaire et final de l'évaluateur externe, et dans la lettre de la doyenne en réaction au rapport final.

À en juger par sa lecture de la situation lors de sa visite sur les lieux et par la diversité des réactions à son rapport préliminaire, l'évaluateur externe est venu à la conclusion qu'au-delà de l'évaluation d'un programme ou d'une formation en sciences religieuses, il y avait un malaise, ou ce qu'il a appelé « un conflit endémique », au sein du Secteur des sciences religieuses, lequel a un impact majeur sur la bonne marche du programme. La doyenne de la Faculté fait d'ailleurs état de cette situation problématique en introduction à sa lettre de réaction au rapport final de l'évaluateur externe.

L'importance de la situation problématique qui existe en sciences religieuses fait dire à l'évaluateur externe que la démarche d'évaluation « actuellement en cours ne videra pas la question, non seulement à cause de certaines impasses, mais simplement à cause de son ampleur et de son caractère évolutif ».

L'évaluateur reconnaît que, même si son mandat portait essentiellement sur l'évaluation de la mineure en sciences religieuses, il n'a pu, dans les circonstances, faire abstraction de la situation d'ensemble qu'il prend soin de préciser dans ces termes : « Mais il est évident que la situation d'ensemble – un ensemble non coordonné dans les faits – interfère sur la gestion de la mineure ».

Les relations conflictuelles qui existent depuis bon nombre d'années parmi les ressources professorales affectées au programme et aux cours en sciences religieuses ont teinté le processus d'évaluation, lequel comprend la préparation du document d'autoévaluation, les activités pendant la visite de l'évaluateur externe et le suivi à faire aux rapports préliminaire et final de l'évaluateur. La doyenne en fait d'ailleurs mention dans sa lettre faisant état de ses réactions au rapport final. Cependant, elle avance que le rapport final de l'évaluateur soumet « des recommandations qui se veulent des outils pour permettre aux instances de sortir de l'impasse ».

Le malaise soulevé explique en bonne partie d'ailleurs pourquoi l'évaluation du programme qui devait être réalisée en 2000-2001 n'a pu avoir lieu avant l'an dernier (2009-2010).

2- LES PROGRAMMES

L'évaluateur externe admet, ainsi qu'on l'a souligné précédemment, qu'il ne peut procéder à l'évaluation des programmes sans faire état du « conflit endémique qui sévit à l'intérieur du programme et dont des manifestations continuent de filtrer dans les remarques à la suite du rapport préliminaire ». Au dire de l'évaluateur, « il devient encore plus évident qu'il n'y a pas de potion magique à proposer ». Il ajoute que « Tant qu'on ne trouvera pas moyen de prendre quelque distance par rapport à ce conflit, il sera évidemment laborieux, sinon impossible, de sortir de l'impasse ».

Malgré les constatations qu'il fait, l'évaluateur prétend, par ailleurs, qu' « une évaluation de programme n'est pas une enquête disciplinaire et il y aurait là détournement de ses fins ». Ses constatations l'amènent à avancer quelques suggestions relativement au « conflit endémique », mais il signale que ses données « ... sont tout à fait insuffisantes » pour s'aventurer trop loin dans des recommandations visant à régler le conflit une fois pour toute.

2.1 La mineure en sciences religieuses

Malgré ce que l'évaluateur a soulevé précédemment, il souligne que le programme a quand même des points forts qu'il considère comme étant les suivants :

- L'excellence de l'enseignement dispensé à l'intérieur du programme ;
- La capacité de cet enseignement de se diffuser et d'être apprécié par des étudiantes et étudiants venant de tous horizons universitaires (nous convenons de noter que cette remarque s'adresse davantage à l'ensemble des cours en sciences religieuses qu'au programme comme tel, lequel a un très faible taux de fréquentation) ;
- La pertinence des questions qui y sont posées par rapport à la situation socioreligieuse des étudiantes et étudiants et celle des pistes de réflexion qui leur sont proposées.

L'évaluateur signale par ailleurs que le programme de mineure a un certain nombre de faiblesses, lesquelles proviennent en bonne partie de la rareté des ressources professorales attribuées au programme. Au dire de l'évaluateur, cette situation fait en sorte :

- que le nombre de cours offerts est limité ;
- que les étudiantes et les étudiants ont de la difficulté à compléter leur programme en temps normal ;
- qu'il est difficile d'offrir le programme sans ressources externes ;
- qu'il est difficile pour les étudiantes et étudiants d'intégrer la mineure dans un programme personnel d'étude ;
- qu'il est impossible de poursuivre des études supplémentaires dans le domaine à l'Université de Moncton et ;
- qu'un certain nombre d'irritants semblent récurrents dans la gestion du programme.

L'évaluateur suggère quelques actions pour pallier les difficultés associées à la prestation du programme. Il suggère, entre autres, de se pencher sur la gestion du programme, d'ajouter une troisième ressource professorale, quoiqu'il voit cette dernière suggestion comme étant idéale, mais pas nécessairement réalisable dans le contexte actuel de l'Université. Cela n'étant pas possible, il suggère que la Faculté entreprenne des démarches avec d'autres universités afin d'offrir aux étudiantes et aux étudiants, par le biais de cours à distance, un plus grand éventail de cours dans des domaines manquants tels l'hindouisme, le bouddhisme et l'islam. Cette suggestion nous paraît pertinente dans le contexte actuel. D'ailleurs, la première recommandation de l'évaluateur propose un ensemble de démarches afin d'aider la Faculté à mettre cette suggestion de l'avant.

Un regard sur le tableau des inscriptions et le taux de diplomation à la mineure en sciences religieuses révèle que ce programme est très peu fréquenté (avec une variation allant de 3 à 6 inscriptions par année lors des cinq dernières années pour une moyenne de fréquentation annuelle de 4,4) (voir le tableau à la fin de la présente section). Quant au taux de diplomation, il varie d'aucun à 3, pour une moyenne annuelle de 1,2 sur cinq ans. Ce programme nous paraît très peu performant, malgré un grand intérêt pour les cours de sciences religieuses. Cela donne l'impression que les étudiantes et les étudiants s'intéressent aux sciences religieuses, mais pas au point de s'inscrire à un programme de mineure. Comment expliquer le peu d'intérêt pour la mineure en sciences religieuses, alors que les cours en sciences religieuses sont beaucoup fréquentés. Est-ce le climat défavorable qui règne au sein de l'équipe professorale qui fait qu'il y a peu d'intérêt pour le programme, ou s'agit-il d'un manque d'intérêt pour s'inscrire au programme de mineure ? Nous nous interrogeons sur la pertinence de continuer à offrir un tel programme, avec un si faible taux de fréquentation et de diplomation. Compte tenu de ces données, et des difficultés qui règnent au sein de l'équipe professorale, nous croyons qu'il serait opportun de suspendre les admissions au programme à compter de mai 2011 afin de laisser à la Faculté le soin d'examiner la pertinence de continuer à offrir le programme.

Advenant le cas où la Faculté décidait de réactiver le programme, il conviendrait de le faire en s'inspirant des recommandations 1, 2 et 3 de l'évaluateur externe,

particulièrement en ce qui a trait à l'offre de cours à distance et à l'ajout de cours qui pourraient être d'intérêt pour les étudiantes et les étudiants, ainsi qu'à la création d'une banque d'information sur les trajectoires possibles et les perspectives d'étude en sciences religieuses et à l'organisation d'activités d'animation sur différentes thématiques en sciences religieuses.

Pour le moment, nous ne voyons pas la pertinence de continuer à offrir le programme de mineure en sciences religieuses avec une fréquentation aussi faible. Par ailleurs, nous croyons au maintien de cours de service en sciences religieuses.

2.2 Le Certificat en études pastorales

L'évaluateur externe n'a pas de critique à formuler relativement à la qualité du contenu du programme de Certificat en études pastorales. Il fait une courte allusion à cet aspect du programme qu'il énonce brièvement en ces termes : « Les observations superficielles faites lors de ma visite à Moncton ne comportent pas de contre-indications relatives à la qualité de l'enseignement dispensé par l'École de la foi », organisme qui parraine le programme en collaboration avec l'Éducation permanente.

L'évaluateur élabore longuement sur l'importance de maintenir ce programme qui répond à un besoin de la population. Pour l'évaluateur externe, le Certificat en études pastorales est « un programme de pastorale formant des intervenants dans l'Église catholique ». Il croit que l'Université devrait continuer à appuyer ce programme, dont la fréquentation varie de 17 à 27 par année en maintenant une moyenne annuelle de 22,8 pour les cinq dernières années (2005-2006 à 2009-2010) (voir le tableau à la fin de la présente section). Compte tenu que la prestation de ce programme se fait par cohorte, on observe deux cohortes de diplômées et diplômés pour les cinq dernières années, soit une de 18 (en 2006-2007) et une autre de 24 (en 2009-2010). Le directeur général de l'Éducation permanente nous rapporte que l'École de la foi coordonne de façon générale les activités de ce programme et l'Université aide à encadrer le programme d'un point de vue logistique. Nous sommes d'avis que ce programme devrait être maintenu en y ajoutant des objectifs et en y apportant les modifications jugées nécessaires.

L'évaluateur externe est étonné qu'il n'y ait pas plus de lien entre les deux programmes, soit la Mineure en sciences religieuses et le Certificat en études pastorales. Il suggère des rapprochements entre les deux programmes et une plus grande collaboration. Mais nous nous demandons si cette collaboration est vraiment possible dans le contexte actuel. L'évaluateur fait quelques recommandations à l'égard de ces deux programmes. Dans un premier temps, il recommande le changement des sigles de cours relevant du Certificat afin de bien distinguer les deux programmes. De plus, il recommande également la création d'un groupe de travail qui verrait, entre autres, à examiner « les apports possibles » entre les deux programmes et à « clarifier les relations entre les intervenants dans le champ religieux à l'Université de Moncton ». Nous sommes d'avis que cette recommandation mérite une attention particulière.

2.3 Les cours en sciences religieuses

L'examen de la fréquentation des cours en sciences religieuses nous indique que certains cours sont très fréquentés, alors que d'autres le sont beaucoup moins. Les quatre cours obligatoires de la mineure en sciences religieuses ont une fréquentation relativement élevés. Les moyennes de fréquentation de ces cours pour les cinq dernières années sont respectivement les suivantes : 79,8, 45,3, 31,14 et 20,8. Le haut taux de fréquentation de ces cours provient du fait qu'ils sont suivis comme cours à option ou au choix par les étudiantes et étudiants des autres programmes. Quant aux autres cours de sciences religieuses, plusieurs sont moins fréquentés. Certains, entre autres, ont une moyenne de fréquentation plutôt faible. D'autres cours n'ont pas été offerts dans les cinq dernières années, même si certains de ces cours font partie de la liste de cours à option dans le Certificat en études pastorales. Par ailleurs, l'évaluateur nous fait remarquer que les cours en sciences religieuses sont très appréciés.

Nous croyons qu'il serait de mise d'examiner la liste des cours en sciences religieuses au Répertoire, d'éliminer ceux qui n'ont pas été offerts dans les cinq dernières années et d'examiner la pertinence de continuer à offrir ceux qui n'ont été offerts qu'une seule fois, et ce, avec un taux de fréquentation très bas.

3- LE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR DE SCIENCES RELIGIEUSES

L'évaluateur déplore l'absence de « vie académique » au sein du Secteur des sciences religieuses. Même si l'équipe professorale affectée à ce secteur fait partie du Département de philosophie-sciences religieuses, il n'en demeure pas moins que la vie départementale pour les membres de cette équipe professorale est quasi inexistante.

Dans sa recommandation 4, l'évaluateur suggère de nommer une directrice ou un directeur du programme qui relèverait du décanat de la Faculté et qui assurerait « le suivi des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du programme ... », à moins que le Département de philosophie-sciences religieuses souhaite assumer ce rôle. Dans sa lettre en réaction au rapport final, la doyenne indique que quelques-unes des suggestions avancées par l'évaluateur sont déjà appliquées. Nous sommes d'avis que la Faculté devrait examiner les différents éléments de la recommandation 4 de l'évaluateur externe et donner suite aux éléments de la recommandation qui sont jugés applicables.

Compte tenu de la situation actuelle au Secteur de sciences religieuses, l'évaluateur recommande à la Faculté d'examiner la possibilité de rattacher les personnes affectées à ce secteur « à des unités correspondant à leurs compétences ». La doyenne de la Faculté rappelle que, suite à une recommandation émise lors de l'évaluation des programmes en philosophie et qui allait dans le même sens, des démarches ont été entreprises sans succès. Nous convenons qu'une dernière tentative pourrait être essayée et, si elle n'aboutit pas, il conviendrait d'entreprendre un autre type de démarche afin de régler le contentieux.

Advenant le cas où ces démarches n'aboutissent pas, il conviendrait qu'un groupe ad hoc, composé de la doyenne de la Faculté, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, du directeur

des affaires professorales et du directeur des ressources humaines, se penche sur la situation conflictuelle au sein du Secteur des sciences religieuses et propose les mesures et démarches jugées à propos afin de régler le conflit.

L'évaluateur suggère que la départementalisation du Secteur des sciences religieuses aiderait à résoudre plusieurs des problèmes associés à ce secteur. Il précise sa pensée à ce sujet en ces termes : « La départementalisation du secteur (...) est sans doute la solution qui pourrait donner et garantir au champ des sciences religieuses à la fois son autonomie et la capacité de régler le plus efficacement ses problèmes internes ». Au dire de l'évaluateur, une telle structure permettrait au champ des sciences religieuses de prendre de l'envergure et d'assurer un plus grand leadership auprès des autres disciplines universitaires et auprès de la communauté. À l'instar de la doyenne de la Faculté, nous ne voyons pas la pertinence et la faisabilité d'un tel projet dans la situation actuelle. Par ailleurs, nous sommes du même avis que la doyenne de la Faculté à l'effet « qu'il faudrait éviter de créer de nouvelles structures pour mettre l'accent plutôt sur des mécanismes de collaboration et d'échange entre chercheurs et chercheures et les spécialistes dans le domaine ».

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
pour la mineure en sciences religieuses et le Certificat en études pastorales

	INSCRIPTIONS *					DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS				
Programme	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Mineure en sciences religieuses	5	4	3	6	4	1	1	-	3	1
Certificat en études pastorales	17	27	24	24	22	-	18	-	-	24

C12

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constations et recommandations de l'évaluateur externe ainsi que des commentaires et réactions des instances facultaires.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des arts et des sciences sociales suspende les admissions au programme de mineure en sciences religieuses à compter de mai 2011 et que soit entrepris un examen approfondi du programme et de la situation conflictuelle qui règne au sein de l'équipe professorale afin de décider s'il y a lieu de continuer à offrir ce programme.

RECOMMANDATION 2

Que, advenant le cas où la Faculté décide de continuer à offrir le programme de Mineure en sciences religieuses, elle modifie son contenu et la façon de l'offrir à la lumière des recommandations 1, 2 et 3 du rapport de l'évaluateur externe, particulièrement en ce qui a trait à l'offre de cours à distance et à l'ajout de cours, de même qu'à la création d'une banque d'information sur les trajectoires possibles et les perspectives d'études en sciences religieuses et à l'organisation d'activités d'animation sur différentes thématiques en sciences religieuses. De plus, il conviendrait d'y ajouter les objectifs visés par le programme.

RECOMMANDATION 3

Que le Certificat en études pastorales soit maintenu, en y ajoutant les objectifs du programme et en y faisant les modifications jugées nécessaires.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, ainsi que le suggère l'évaluateur externe, examine la possibilité de créer un groupe de travail qui aurait pour mandat de clarifier les relations entre les intervenantes et les intervenants dans le champ religieux à l'Université de Moncton, de préciser les rôles de chacun et chacune, de reconnaître les possibilités de collaboration et d'établir des protocoles relativement à la prestation des cours.

RECOMMANDATION 5

Que ce groupe de travail soit sous la responsabilité du décanat des arts et des sciences sociales et qu'il comprenne des représentantes ou représentants du Secteur des sciences religieuses, du Certificat en études pastorales, de l'Éducation permanente et du diocèse catholique de Moncton.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales examine la liste des cours non obligatoires dans les deux programmes et procèdent à l'élimination des cours qui n'ont pas été offerts depuis cinq ans et qu'elle examine la pertinence de maintenir dans la liste de cours ceux qui ont été offerts une seule fois, et ce, avec un taux de fréquentation très faible.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté tente pour une dernière fois de rattacher les deux personnes affectées au Secteur des sciences religieuses à des unités correspondant à leurs compétences, ainsi que le suggère la recommandation 5 de l'évaluateur externe, et, qu'entre-temps, le Secteur de sciences religieuses soit temporairement rattaché au décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales.

RECOMMANDATION 8

Que, advenant le cas où les démarches suggérées par l'évaluateur externe n'aboutissent pas, un groupe ad hoc, composé de la doyenne de la Faculté, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, du directeur des affaires professorales et du directeur des ressources humaines, examine la situation conflictuelle au sein du Secteur des sciences religieuses et propose les mesures et démarches jugées à propos pour remédier à la situation.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Mineure en sciences religieuses soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales à compter du 1er janvier 2011.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales procède à une évaluation périodique du programme en s'adjoignant une ou des professeures ou un ou des professeurs de la discipline de l'interne ou de l'externe.

RECOMMANDATION 3

Que le Certificat en études pastorales soit maintenu, en y ajoutant les objectifs du programme et en y faisant les modifications jugées nécessaires.

DOCUMENT D
CGV-101127

Rubrique 16
CGV-101127

1.0 RECTRICE, RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

1.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

.01 **Durée du mandat**

La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable pour une durée maximale de cinq ans. Tous les mandats subséquents seront d'une durée maximale de cinq ans et seront assujettis à la procédure régulière.

Une évaluation annuelle de performance est effectuée par le Comité exécutif qui en informe le Conseil des gouverneurs. Celle-ci est documentée par écrit et versée au dossier officiel.

.02 **Rémunération et conditions d'embauche**

Toutes les questions de rémunération et les conditions d'embauche doivent être réglées avec le Comité de finance avant qu'une recommandation ne soit soumise au Conseil des gouverneurs. Les membres du Comité consultatif de sélection doivent respecter les politiques d'embauche de l'Université de Moncton.

.03 Dans le texte, « le Comité » signifie le Comité consultatif de sélection.

1.2 MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION

Trouver des candidates ou candidats au poste de rectrice ou recteur et vice-chancelier et en faire la recommandation aux autorités compétentes de l'Université.

1.3 COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité compte sept membres

• Présidente ou président du Conseil, présidente ou président	D'office
• 3 membres du Conseil, dont une professeure ou un professeur	Nommés par le CGV
• 3 membres du Sénat, dont une étudiante ou un étudiant	Nommés par le Sénat

Le Comité choisit son ou sa secrétaire à l'intérieur ou à l'extérieur du Comité. Dans le cas d'une ou d'un secrétaire choisi à l'extérieur du Comité, cette personne siège avec voix consultative.

1.4 ASSEMBLÉES DU COMITÉ

Le Comité tient, sur convocation de la présidente ou du président, des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Les avis de convocation sont donnés par le ou la secrétaire, au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée. Ces avis peuvent être donnés verbalement ou par écrit.

1.5 QUORUM

Les deux tiers des membres. Les membres du Comité doivent se prononcer par vote secret sur le choix final ou, exceptionnellement, les choix finals.

1.6 REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

La présidente ou le président du Comité consultatif de sélection invite les organismes qui délèguent des membres audit Comité à voir à la représentation équitable d'hommes et de femmes et des constituantes.

1.7 DÉMARCHES DE LA CONSULTATION

Le Comité consultatif de sélection prend les moyens nécessaires pour éviter de gêner les candidates et les candidats lors des consultations et procède selon les normes éthiques généralement admises.

1.8 PROCÉDURE

.01 Dans ses démarches, le Comité tient compte des objectifs de l'Université, de la formation, de l'expérience et des qualités requises pour exercer les fonctions telles que décrites dans le profil de fonction de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier (Statuts et règlements de l'Université de Moncton).

.02 En cas de conflit d'intérêts pour quelque raison que ce soit, tout membre du Comité doit se retirer du Comité.

.03 La consultation auprès du Conseil des gouverneurs et du Sénat est la responsabilité de la présidente ou du président de l'organisme en cause.

.04 Le Comité peut adopter des règles de procédure pour la gouverne de ses délibérations et toutes autres mesures pour régir sa procédure d'assemblée.

1.81 <u>Procédure régulière</u>

Elle s'applique pour tous les mandats, sauf pour le deuxième mandat alors que la procédure de renouvellement est utilisée (1.82).

.01 Au moins quinze mois avant la fin du mandat, la présidente ou le président du Conseil des gouverneurs voit à la formation du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.

.02 Le Comité définit et publie les critères de sélection se rapportant au poste.

.03 La présidente ou le président du Comité fait annoncer le poste à l'interne et à l'externe.

.04 Tout en respectant la procédure de sélection, le Comité, par son président ou sa présidente, peut solliciter des candidatures.

.05 Le Comité dresse la liste des candidates et candidats. Il rencontre en entrevue les candidates et les candidats retenus.

.06 Les candidates et les candidats retenus se rendent dans chaque constituante.

.07 Le Comité fixe ses modalités de consultation.

.08 Le Comité effectue les consultations verbales ou écrites appropriées auprès des instances suivantes :

- le Sénat académique;
- les syndicats représentant les professeures et les professeurs;
- les syndicats représentant les autres employées et employés;
- les associations générales d'étudiantes et d'étudiants;
- les associations des anciennes, anciens, amies et amis;
- les cadres relevant directement de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier;
- Toutes autres consultations pertinentes, à la discrétion du Comité.

.09 Le Comité peut faire appel à une expertise professionnelle externe.

.10 Après avoir pris connaissance des résultats des consultations, le Comité fait sa ou ses recommandation(s). La présidente ou le président soumet par écrit le rapport et les recommandations du Comité au Conseil des gouverneurs.

.11 Conformément à l'article 6(4) et sous réserve de l'article 9 de la Charte de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs nomme la rectrice ou le recteur et vice-chancelier « par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle préavis d'au moins quinze jours a été donné, indiquant l'intention de considérer une telle résolution ».

1.82 <u>Procédure de renouvellement</u>

Elle s'applique lors du deuxième mandat seulement.

.01 Au moins quinze mois avant la fin de son premier mandat, la rectrice ou le recteur et vice-chancelier en poste doit indiquer, par écrit, à la présidente ou au président du Conseil des gouverneurs son intention de solliciter un renouvellement de mandat.

.02 Le Comité dispose de trois mois, à compter de la date de sa formation, pour réaliser la procédure de renouvellement.

.03 Une fois formé, le Comité procède à une consultation auprès des mêmes instances que pour la procédure régulière, c'est-à-dire :

- le Sénat académique;
- les syndicats représentant les professeures et les professeurs;
- les syndicats représentant les autres employées et employés;
- les associations générales d'étudiantes et d'étudiants;
- les associations des anciennes, anciens, amies et amis;
- les cadres relevant directement de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier;
- toutes autres consultations pertinentes, à la discrétion du Comité.

.04 Cette consultation est faite par écrit.

.05 Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Comité rencontre en entrevue la rectrice ou le recteur et vice-chancelier en poste et l'informe des résultats.

.06 Le Comité, après examen des résultats de la consultation, recommande au Conseil des gouverneurs soit le renouvellement du mandat, soit l'appel des candidatures. Dans ce dernier cas, la procédure régulière, décrite ci-dessus en 1.81, s'applique.

.07 Conformément à l'article 6(4) et sous réserve de l'article 9 de la Charte, le Conseil des gouverneurs nomme la rectrice ou le recteur et vice-chancelier « par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle préavis d'au moins quinze jours a été donné, indiquant l'intention de considérer une telle résolution ».
(CGV-940611) (CGV-940924) (CGV-021130) (CGV-051203)

NOMINATIONS FAITES AU SÉNAT ACADÉMIQUE

1.3 COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité compte sept membres

• Présidente ou président du Conseil, présidente ou président	D'office
• 3 membres du Conseil, dont une professeure ou un professeur	Nommés par le CGV
• 3 membres du Sénat, dont une étudiante ou un étudiant	Nommés par le Sénat

Nominations du Sénat académique - SAC-101029

Justin Guitard, étudiant au Campus de Moncton
France Marquis, professeure au Campus d'Edmundston
Sid-Ahmed Selouani, professeur au Campus de Shippagan

Le Comité choisit son ou sa secrétaire à l'intérieur ou à l'extérieur du Comité. Dans le cas d'une ou d'un secrétaire choisi à l'extérieur du Comité, cette personne siège avec voix consultative.

Préparé par le Secrétariat général
Le 15 novembre 2010

COMITÉ DE PLACEMENT

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 24 *Statuts et règlements.*

MANDAT : A) Placements (autres que ceux des Régimes de pension)

- Proposer au Conseil une politique générale de placement des divers fonds;
- Recommander, s'il le juge opportun, un ou des conseillers /conseillères en placement;
- Proposer, s'il le juge opportun, une ou des corporations responsables de la garde des valeurs;
- Recevoir les rapports et approuver la distribution des placements dans les limites de la politique générale adoptée par le Conseil;
- Faire rapport au Conseil.

B) Régimes de pension

À la demande du Conseil :

- Étudier les recommandations faites au Conseil par les Comités de retraite;
- Étudier les rapports touchant les Régimes de pension;
- Faire rapport au Conseil des résultats de ses consultations et de ses analyses.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Richard, André G.	Président du Conseil des gouverneurs	D'office
Cloutier, Michel	Expert non employé par l'Université, nommé par le CGV sur recommandation du Comité	2010 09 - 2013 09
Cormier, Léandre	Membre du Conseil, nommé par le CGV	2010 09 - 2013 09
Delaquis, Danys	Membre du Conseil, nommé par le CGV	2010 11 - 2013 11
Fontaine, Yvon	Recteur et vice-chancelier	D'office
Landry, Gregoire	Expert non employé par l'Université, nommé par le CGV sur recommandation du Comité	2009 06 - 2012 09
Lepage, Gilles , président	Expert non employé par l'Université, nommé par le CGV sur recommandation du Comité	2008 09 - 2011 09

COMITÉ DE PLACEMENT (suite)

COMPOSITION (suite)	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Invités (voix consultative)		
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
El-Jabi, Nassir	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office

DOCUMENT F
CGV-101127

Rubrique 17.2
CGV-101126

Modifications proposées aux Statuts et règlements

Durée des mandats pour la présidence des comités

	Version actuelle des Statuts et règlements	Version proposée des Statuts et règlements
Comité de finance **Paragraphe 22(6)**	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable.	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Le mandat du président ou de la présidente est de trois ans renouvelable.
Comité de placement **Paragraphe 24(7)**	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Pour les membres du Comité non membres du Conseil des gouverneurs, la durée du mandat est renouvelable selon le maximum d'années qu'un membre peut servir au Conseil des gouverneurs.	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Le mandat du président ou de la présidente est de trois ans renouvelable. Pour les membres du Comité non membres du Conseil des gouverneurs, la durée du mandat est renouvelable selon le maximum d'années qu'un membre peut servir au Conseil des gouverneurs.
Comité de vérification **Paragraphe 23(11)**	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Pour les membres du Comité non membres du Conseil des gouverneurs, la durée du mandat est renouvelable selon le maximum d'années qu'un membre peut servir au Conseil des gouverneurs.	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Le mandat du président ou de la présidente est de trois ans renouvelable. Pour les membres du Comité non membres du Conseil des gouverneurs, la durée du mandat est renouvelable selon le maximum d'années qu'un membre peut servir au Conseil des gouverneurs.
Comité de gouvernance **Paragraphe 26(8)**	La durée du mandat est de trois ans renouvelable.	Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Le mandat du président ou de la présidente est de trois ans renouvelable.

DOCUMENT G
CGV-101127

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PRINCIPE DIRECTEUR DU BUDGET

ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières. L'élaboration du budget doit respecter, entre autres, les paramètres suivants :

1. Prioriser l'investissement dans les services à la population étudiante et dans l'enseignement et la recherche.

2. Maintenir des droits de scolarité concurrentiels par rapport à la moyenne des autres universités du Nouveau-Brunswick.

3. Enrichir, à partir du budget du fonds de fonctionnement, les bourses et les bourses d'aide financière, d'un pourcentage au moins égal à celui de l'augmentation des droits de scolarité.

Présenté au Comité de finance
CFI-101104

DOCUMENT H
CGV-101127

Rubrique 9
CFI-101104

UNIVERSITÉ DE MONCTON

TARIFICATION DES LOGEMENTS UNIVERSITAIRES

POUR L'ANNÉE 2011-2012

Tableau résumé des budgets des parcs résidentiels

Campus	2009-2010 ($)				2010-2011 ($)		**Projections 2011-2012 ($)**	
	Budget		Réel		Budget		Budget	
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses
Edmundston	350 230	356 401	327 219	357 165	350 230	357 343	354 358	354 009
Moncton	2 435 418	2 282 132	2 740 051	2 125 073	2 783 400	2 575 283	2 649 600	2 444 432
Shippagan	304 128	303 098	314 838	370 107	308 128	306 931	324 098	300 531

Tableau résumé des augmentations en % et des tarifs par année académique

Campus	2009-2010		2010-2011		**2011-2012 (proposition)**	
	Augmentation	Tarification ($)	Augmentation	Tarification ($)	Augmentation	Tarification ($)
Edmundston	0%	2 370 - 3 500	0% à 11%	2 630 - 3 500	1% à 5%	2 760 - 3 540
Moncton	0% à 9%	2 202 - 5 073	0% à 4%	2 202 - 5 124	0% à 5%	2 224 - 5 380
Shippagan	3%	2 102 - 3 420	0%	2 102 - 3 420	4%	2 186 - 3 557

Présenté au Comité de finance
CFI-101104

DOCUMENT I
CGV-101127

Rubrique 18.3
CGV-101127

Tiré à part du Comité de finance
CFI-101104

6. SUBENTION PROVINCIALE SPÉCIALE

R : 03-CFI-101104

André G. Richard, appuyé par Pauline Roy, fait la proposition suivante :

> *« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du scénario 4 proposé dans le plan d'investissement de la subvention gouvernementale spéciale de 18 745 948 $, incluant la ventilation de la subvention comme présentée à l'annexe 2 du document intitulé* Subvention spéciale – Plan d'investissement – novembre 2010. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

R : 04-CFI-101104

André G. Richard, appuyé par Pauline Roy, fait la proposition suivante :

> *« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs que, annuellement et jusqu'en 2016, le plan d'investissement soit réajusté selon l'évolution des paramètres financiers et soit présenté au Comité de finance pour adoption.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

*****

UNIVERSITÉ DE MONCTON
SUBVENTION SPÉCIALE DE 18 745 948 $
PLAN D'INVESTISSEMENT

1.0 Préambule

À la dernière réunion du Comité de finance, le Recteur de l'Université de Moncton indiquait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait reconnu l'iniquité qui existe depuis 1991 entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton au sujet des régimes de pension.

Afin de réparer cette injustice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a confirmé, dans une lettre datée du 18 août 2010 de Monsieur Donald Arseneault, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, qu'il remettra la somme de 18 745 948 $ à l'Université de Moncton sur une période de six (6) ans en commençant en 2010-2011.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas posé de conditions dans l'utilisation de ces fonds, sauf qu'il note que ce montant est équivalent à la contrepartie fédérale des projets déposés dans le cadre des ententes LOE.

2.0 Le plan

2.1 Priorité d'investissement

Le plan a été conçu en tenant compte des priorités d'investissement suivant :

i) Le paiement de la dette de la Banque Nationale et de la dette de l'Université contractée en totalité par le Campus de Moncton (annexe 1).
ii) L'amélioration des hypothèses actuarielles des régimes de pension qui aura pour effet de sécuriser les régimes.
iii) L'élimination du déficit accumulé au Fonds de fonctionnement afférent aux versements aux régimes de pension.
iv) L'investissement dans le développement stratégique de l'Université.

2.2 Analyse de scénarios

Les scénarios suivants ont été considérés :

Scénario 1 – élimination de la dette de la Banque et celle du Campus uniformément sur six (6) ans.

Scénario 2 – élimination de la dette du Campus en 2010-2011 et celle de la Banque sur cinq (5) années en commençant en 2011-2012.

Scénario 3 – élimination de la dette de la Banque sur les quatre (4) premières années et celle du Campus sur les deux (2) dernières années de la période de six (6) ans.

Scénario 4 – élimination de la dette du Campus sur les deux (2) premières années, soit en 2010-2011 et 2011-2012 et celle de la Banque sur les quatre (4) premières années, soit de 2010-2011 à 2013-2014.

Scénario 5 – comme le scénario 4, soit l'élimination de la dette du Campus sur les deux (2) premières années mais celle de la Banque sur cinq (5) ans, soit de 2010-2011 à 2014-2015.

Le *Scénario 4* a été privilégié par la direction et vous retrouverez l'analyse à l'annexe 3, pages 1 et 2. Ce scénario est privilégié puisque :

- il permet de payer la dette du Campus de Moncton et celle de la Banque dans un délai raisonnable;
- parmi les scénarios énumérés, il est l'option la moins coûteuse du point de vue de l'intérêt sur la dette de la Banque;
- il permet de réserver des fonds afin de sécuriser les deux (2) caisses de retraite; et,
- il rend graduellement disponible des sommes pour le développement stratégique de l'Université.

2.3 Plan de remboursement et de dépenses

Vous verrez à l'annexe 2 le plan de remboursement et de dépenses pour les années 2010-2011 à 2015-2016. La subvention annuelle de 3 124 125 $ sera reconnue au Fonds de fiducie des trois (3) campus et ce dans un compte distinct créé à cette fin.

En premier lieu, le montant annuel destiné au remboursement des dettes et au déficit du Fonds de fonctionnement sera réservé. Par exemple, pour 2010-2011, ce montant est estimé à 2 615 218 $. Les transferts interfonds appropriés du Fonds de fiducie au Fonds de fonctionnement, afin d'éliminer les deux (2) dettes et de réduire le déficit afférent aux versements aux régimes de pension, seront faits au 30 avril de chaque année.

En second lieu, on prévoit réserver des fonds afin de pouvoir maintenir l'hypothèse de rendement, dans les régimes, à 6,5 %. Ce montant se chiffre à 300 000 $ en 2010-2011 et augmente graduellement à 600 000 $ en 2015-2016. Ces chiffres sont basés sur l'information reçue de M. Conrad Ferguson de la firme Morneau Sobeco. Ensuite on réserve 1 000 000 $ annuellement pour l'estimation des paiements spéciaux additionnels prévus dans le futur. Cette réserve est aussi basée sur l'information reçue de M. Ferguson.

Comme vous pourrez le constater à l'annexe 2, ces réserves créent des déficits en 2010-2011 et 2011-2012, et des surplus par la suite. Mais si nous tenons compte du montant de 1 500 000 $ budgété en 2010-2011 pour contribution au déficit de continuité et qui n'est pas requis cette année, le montant est amplement suffisant pour combler les manques à gagner.

Annexe 1

UNIVERSITÉ DE MONCTON
DÉBOURSÉS AUX RÉGIMES DE PENSION
SOMMAIRE AU 30 AVRIL 2010

	Emprunt bancaire ($) *(versé aux régimes)*	Emprunt - Campus de Moncton			Grand total ($) *(solde aux états financiers)*
		Capital ($) *(versé aux régimes)*	Intérêt ($) *(versé à la banque)*	Total ($)	
Campus de Moncton	3 718 253	604 261	1 191 831	1 796 092	5 514 345
Campus d'Edmundston	697 776	110 441	222 789	333 230	1 031 006
Campus de Shippagan	412 871	63 315	131 235	194 550	607 421
Total	**4 828 900** *	**778 017** *	**1 545 855**	**2 323 872**	**7 152 772**

**** Total des versements aux régimes*** ***5 606 917 $***
(dernier versement - juin 2005)

Annexe 2

UNIVERSITÉ DE MONCTON
RÉGIMES DE PENSION
VENTILATION DE LA SUBVENTION SPÉCIALE
SCÉNARIO 4

Élimination de la dette du Campus de Moncton (UMCM) durant les deux (2) premières années et celle de la Banque Nationale (BN) sur quatre (4) ans

	2010-2011 ($)	2011-2012 ($)	2012-2013 ($)	2013-2014 ($)	2014-2015 ($)	2015-2016 ($)	**Total ($)**
Subvention spéciale	3 124 325	3 124 325	3 124 325	3 124 325	3 124 325	3 124 325	**18 745 950**
Moins: remboursement	(2 615 218)	(2 291 347)	(1 291 347)	(1 291 347)	0	0	**(7 489 259)**
Solde	509 107	832 978	1 832 978	1 832 978	3 124 325	3 124 325	**11 256 691**
Maintien de l'hypothèse de 6,5%	(300 000)	(400 000)	(500 000)	(600 000)	(600 000)	(600 000)	**(3 000 000)**
Solde	209 107	432 978	1 332 978	1 232 978	2 524 325	2 524 325	**8 256 691**
Réserve pour paiements spéciaux additionnels	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)	**(6 000 000)**
Solde - Subvention spéciale	(790 893)	(567 022)	332 978	232 978	1 524 325	1 524 325	**2 256 691**
Fonds de fonctionnement - Budget de contribution au déficit de continuité	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	**9 000 000**
	709 107	**932 978**	**1 832 978**	**1 732 978**	**3 024 325**	**3 024 325**	**11 256 691**

DOCUMENT J
CGV-101127

Rubrique 7
CFI-101104

Droits de scolarité par crédit

Document présenté au Comité de finance
CFI-101104

1.0 Objectif

Obtenir l'approbation du Comité de finance du report de l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que tous les programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soit complétée et jusqu'à la fin de la période de transition entre les anciens programmes et les nouveaux programmes reconfigurés.

2.0 Historique

2.1 Résolution de septembre 2009

Le Comité de finance, à sa réunion du 2 septembre 2009, a adopté la résolution suivante :

R : 04-CFI-090902

> *Jean-Guy Finn, appuyé par Louis Léger, fait la proposition suivante :*
>
> *« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs le report en septembre 2011 de l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que la très grande majorité des programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soit complétée. »*

Cette résolution a été adoptée au Conseil des gouverneurs à sa réunion du 19 septembre 2009.

2.2 Les faits reliés à cette résolution

- En septembre 2007, le Conseil des gouverneurs a adopté une résolution à l'effet qu'un nouveau mode de facturation des droits de scolarité serait en vigueur à compté du mois de septembre 2010. La date d'entrée en vigueur devait coïncider avec l'implantation des nouveaux programmes reconfigurés.

- Le Comité est informé qu'en septembre 2009, 28 programmes sur un total de 137 ont été reconfigurés et adoptés par le Sénat académique. On prévoyait que l'année 2009-2010 serait une année charnière pour le projet de la reconfiguration, mais malgré cela, il était peu probable que tous les programmes seraient reconfigurés en septembre 2010.

- Le Comité de finance était d'avis qu'il serait préférable que les programmes reconfigurés et le nouveau mode de facturation des droits de scolarité par crédit soient implantés au même moment. Le Comité était d'avis que l'impact financier de reporter l'entrée en vigueur du mode de facturation n'était pas significatif.

3.0 Mise à jour

Puisque la reconfiguration des programmes est toujours en cours et suite à la discussion de septembre 2009 au Comité de finance, il est préférable que les programmes reconfigurés et le nouveau mode de facturation soient implantés au même moment. De plus, afin d'assurer l'équité de facturation pour les étudiantes et les étudiants, la facturation par crédit doit débuter après la période de transition entre l'ancien programme et le nouveau programme reconfiguré. Aucun plan de transition entre les anciens programmes et les nouveaux programmes reconfigurés n'a été prévu à date par le Sénat académique.

4.0 Recommandation

La direction de l'Université de Moncton recommande au Comité de finance le report de l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que tous les programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soit complétée et jusqu'à la fin de la période de transition entre les anciens programmes et les nouveaux programmes reconfigurés.

DOCUMENT K
CGV-101127

Rubrique 20.1
CGV-101127

Tiré à part du procès-verbal
CPL-100607

7. ÉTUDE : COMMENTAIRES ET RÉPONSES DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente une étude préparée par le bureau Mercer en mai 2010. Intitulée « Commentaires et réponses aux questions du vérificateur externe - Fonds de dotation de l'Université de Moncton », l'étude porte sur des questions soulevées par le vérificateur externe, monsieur Roger Bastarache, de la firme Ernst & Young.

L'étude présente les commentaires du bureau Mercer et les commentaires de la direction de l'Université. Au sujet de l'emprunt sur le capital, la direction recommande que l'emprunt sur le capital se limite au montant de la capitalisation afin d'éviter un emprunt sur le don initial du donateur. Au sujet de la Politique de dépenses, l'étude de Mercer en date de novembre 2009, démontre que la répartition d'actif cible actuelle, soit 40 % revenu fixe, 60 % revenu variable, ne supporte par la taux de dépenses actuel de 5 %. Le rendement réel espéré à long terme de la répartition cible est inférieur aux taux de dépenses (niveau médian).

Le Comité discute du rapport et estime que :

- Attendu que le surplus existant en 2006 qui a permis un taux de dépenses de 5,0 % n'existe plus;
- Attendu que la direction préfère ne pas augmenter la volatilité du Fonds de dotation en augmentant l'allocation aux actions ou aux fonds de couverture;
- Attendu que l'étude de 2006 a démontré qu'une répartition de 60 % en actions et 40 % en revenus fixes, soit la distribution actuelle, permettrait à l'Université de maintenir le taux de dépenses actuel de 4,5 %;

la proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-CPL-100607

Gilles Lepage, appuyé par Grégoire Landry, fait la proposition suivante :

> « *Le Comité de placement recommande au Conseil des gouverneurs que le taux de dépenses soit réduit à 4,5 % à partir de l'année 2011-2012, que la répartition d'actif soit maintenue et que la situation financière du Fonds de dotation soit révisée aux trois ans.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE